

## **Vauvert retenue dans le programme « Petites villes de demain » parmi 21 communes gardoises !**

**Ce vendredi 18 décembre 2020, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a dévoilé la liste des communes retenues dans le programme «Petites villes de demain» sur la région Occitanie. Vauvert se place dans les 21 communes retenues au sein des 12 Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Un programme dont l'objectif est de soutenir les maires dans leurs actions et de bénéficier d'aides de plusieurs partenaires nationaux et locaux !**

Ce programme figure dans l'agenda rural et s'inscrit pleinement dans le plan de relance gouvernemental. Il vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur territoire environnant et présentant des signes de fragilité. L'objectif principal est de soutenir les maires dans leurs actions portant sur l'ensemble des domaines qui contribueront au dynamisme de leur centre-ville : logement, commerce, mobilité, transition écologique, valorisation patrimoniale, développement des services et activités.

Ce dispositif apportera aux différentes villes un appui très marqué en faveur de l'ingénierie des territoires avec le co-financement par la Banque des territoires et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat -ANAH (jusqu'à 75 %) d'un chef de projet pour aider à la conception et à la concrétisation des projets locaux. Ce programme ambitieux permettra également aux collectivités retenues de bénéficier de l'aide de plusieurs partenaires nationaux et locaux qui agiront de concert pour proposer un soutien "sur mesure".

Ce dispositif permettra à la ville de Vauvert de chercher de nouveaux moyens d'action, pour mener à bien son programme municipal en complément de ceux trouvés pour les projets urbains lancés, comme le NPNRU et le programme Bourg centre de la Région. Les villes lauréates et les EPCI signeront prochainement une convention d'adhésion qui viendra concrétiser leur engagement.

Les 21 communes retenues sont : Saint-Gilles (Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole), Anduze, La Grand Combe, Saint-Hilaire-de-Brethmas et Saint-Jean-du-Gard (Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération), Pont-Saint-Espirit (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien), Beaucaire et Bellegarde (Communauté de communes Terre d'Argence), Calvisson et Sommières (Communauté de communes du pays de Sommières), Quissac et Saint-Hippolyte-du-Fort (Communauté de communes du Piémont Cévenol), Aramon et Remoulins (Communauté de communes du Pont-du-Gard), Roquemaure (Communauté d'Agglomération du Grand Avignon), Aigues-Mortes, le Grau-du-Roi (Communauté de communes Terre de Camargue), Vauvert (Communauté de communes petite Camargue), Barjac et Saint-Ambroix (Communauté de Communes de Cèze Cévennes), et Le Vigan (Communauté de communes du Pays Viganais).

### **Contact presse**

Service communication

Tél. 04 66 73 10 73

Port. 06 60 94 80 45